

GROUPEMENT
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ
 BRIGADE DE
 P.V. N° 832 / 19 80

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

28.11.80

80306638

OBJET DE LA PROCÉDURE

- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'objets
 volants non identifiés.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

numéro d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-Verbal de transport constatations et mesures prises (3 Feuilles)
2	- Dossier photographique.
3	- Procès-Verbal d'audition de : B , A -M (Témoïn)
4	- Procès-Verbal d'audition de : V D G , M (Témoïn)

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)

NUMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	Mr le PREFET
	1	Mr le GENERAL Commandant la 4 ^e REGION AERIENNE (VR)
	2	DIRECTION DE LA GENDARMERIE ET DE LA JUSTICE MILIT Bureau Emploi renseignements. Section opérations.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt DE GROUPEMENT LE

BUTYK DU B. S. SUR PAKKON BUNANG (S)

VU ET TRANSMIS PAR : le Général
 Commandant Régional de
 Gendarmerie Nationale,

15 JAN. 1981

Le Colonel
 Chef d'Etat-Major

COMPAGNIE

BRIGADE

GENDARMERIE NATIONALE

**PROCES-VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

N° 832

du 28 Novembre 1980

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ quatre vingt ~~sept~~ le vingt-huit
décembre

Nous
C : Y : Gendarme O.P.J.
J : M : Gendarme A.P.J.

ANALYSE
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

Observation d'OVNI

Témoins :
B A M
V D G M

4^o Expédition

de la brigade de

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I. — PREAMBULE

Le vendredi vingt huit novembre mil neuf cent quatre vingt quatre à neuf heures trente, au bureau de notre brigade, nous sommes avisés téléphoniquement par Mme B A M, demeurant la localité des faits suivants.

Cette personne aurait été témoin ce même jour, vers 7 heures du matin, de la vision d'un objet lumineux traversant le ciel, à vive allure.

Selon notre interlocutrice, les faits se seraient passés, alors qu'elle se trouvait dans sa chambre, près de la fenêtre donnant sur la colline proche.

Son mari, étant parti au travail et n'osant confier sa découverte au voisinage, elle se décide à en aviser la Gendarmerie, pensant que son témoignage aurait pour but d'étayer une enquête ouverte sur l'observation d'un tel phénomène.

..../2.....

Aussitôt avisés des faits, nous nous transportons sur les lieux.

----- T A T D E S ----- L I E U X

Mme B , A M. est domiciliée dans l'agglomération de , au lieu-dit en direction

Le témoin demeure dans une villa située au-dessus d'autres habitations et immeubles. La villa du témoin est implantée sur la colline dominant l'agglomération. Elle est constituée par un appartement au I étage et un garage au sous-sol.

La chambre de Mme B est située au de la villa et la vue donne directement sur la colline et les bosquets environnants.

----- C O N S I D E R A T I O N S :

Les recherches effectuées dans un premier temps aux abords immédiats de l'habitation et ensuite sur les lieux environnants et jusqu'au sommet de la colline n'ont emmené la découverte d'aucun indice ou objet pouvant orienter notre enquête.

----- E N Q U E T E :

La déclaration de Mme B , fait l'objet de la pièce N°3.

Dans cette dernière, le témoin nous apprend qu'il se trouvait vers 7 heures, dans sa chambre dont les volets étaient ouverts.

Le témoin précise qu'il faisait encore nuit et que le jour commençait à se lever. Elle aurait vu passer à l'horizon, très rapidement, un objet rond, de couleur orange et de la grosseur de la pleine lune.

La direction se situerait dans le sens

Le même jour poursuivant notre enquête nous avons recueilli la déclaration d'un second témoin.

Il s'agit de Mr V. D G , M , également domicilié à , Quartier de

De l'audition de l'intéressé (pièce N° 4) il ressort que le témoin a pu apercevoir le même phénomène que Mme B et ce à une heure à peu près identique.

Selon ses propos, il aurait aperçu entre 06 heures 45 et 07 heures, alors qu'il promenait ses chiens le long de la rivière , un objet lumineux, de vive intensité de couleur vert orange et se déplaçant très vite.

Quant à la direction prise par l'objet, elle serait dans le sens

MR V. D. G. conclut qu'il a tenu à faire cette déclaration car il trouvait ce phénomène bizarre.

Mentionnons qu'aucune autre personne n'a fait connaître à notre Brigade de renseignements surcette observation.

A notre connaissance, aucun organisme de presse ou de radio n'a fait état de constatations identiques.

M E S U R E S P R I S E S :

Un dossier photographique sur les lieux d'observation des témoins et la trajectoire de l'engin décrit, a été établi et joint au présent procès-verbal (Pièce N° 2).

Un message relatant les faits a été adressé à notre Commandant de Compagnie sous N° 698/2.

Nous avons pris contact avec la station météorologique de _____ qui a pu nous confirmer que le MISTRAL avait soufflé en fortes rafales au cours des journées des 27 28 et 29 Novembre 1980 et que les relevés effectués faisaient état d'une vitesse de vent au sol de l'ordre de 22 mètres seconde.

A l'heure où les témoins ont pu observer le phénomène le temps était parfaitement clair, le ciel étoilé et une température de l'ordre de - 5 degrés.

ZZ---LOTURE DU PROCES-VERBAL :

- DRESSE EN 6 EXPEDITIONS DESTINEES :
- LA PREMIERE : à Mr le PREFET des _____
- LA DEUXIEME : avec sa copie à Mr le PROCUREUR de la _____
REPUBLICQUE _____
- LA TROISIEME : au GENERAL Commandant la 4° REGION _____
AERIENNE _____
- LA QUATRIEME ET LA CINQUIEME : _____
DIRECTION de la GENDARMERIE et de la JUSTICE
MILITAIRE, Bureau Emploi-renseignements.
- LA SIXIEME : Section opérations à _____
: aux Archives, _____

Fait et clos à _____, le 27 Décembre 1980 :
Le Gendarme C Le Gendarme J

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Vingt huit novembre mil neuf cent quatre vingts a dix heures, au bureau de notre Brigade

Nous soussigné(s) C, Y, Gendarme, O.P.J.

Vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B, épouse B, A M Fille de B et de D, F

F/ 16 Janvier 1943 à sans profession

Quartier

qui nous déclare :

"Je suis domiciliée à au Quartier, dans une villa Celle-ci est située à la sortie de l'agglomération, en hauteur, à flanc de colline" "surplombant la ville." "Les fenêtres de ma villa me permettent d'avoir une vue importante, aussi" "bien sur que sur la campagne, en direction" "Ce matin vers sept heures, mon mari est parti travailler. Il faisait encore" "nuit, le jour commençait à se lever. Les volets de la fenêtre de ma chambre" "étaient ouverts. Tout à coup, j'ai vu passer à l'horizon, un objet rond" "de la grosseur de la pleine lune. Cet objet était de couleur orange bien" "prononcé. Il s'est déplacé très rapidement. J'ai juste eu le temps de le voir." "Cet objet se déplaçait en direction, je ne peux" "évaluer à quelle distance il se trouvait." "Mon observation a duré quelques secondes, puis je n'ai plus rien vu." "Je ne puis apporter aucune autre précision et tenais à signaler ce fait" "étrange."

Le 28 Novembre 1980 à 10 heures 25 : Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue : L'O.P.J.

(A signé au carnet de déclarations).

UNITÉ
BRIGADE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE T E M O I N

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
832/1980

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (*lieu*)

Ce jour **Vingt Huit Novembre Mil neuf cent quatre vingts à quinze heures au bureau de notre Brigade**

Nous soussigné(s) **J , M , Gendarme, A.P.J.**

Vu les articles **20 et 75**

du code de procédure pénale,

entendons :

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V. D G , M , C fils de père inconnu et de S.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M/ 05/08/1922 à Infirmier à l'hôpital de

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

Quartier de

qui nous déclare :

"Comme chaque matin , ce jour entre 06 heures 45 et 07 heures, je me trouvais
"en promenade avec mes chiens et ce , sur le chemin qui longe la rivière
"
"Alors que je m'apprêtais à revenir vers mon domicile, mon attention a été
"attirée par un objet lumineux de vive intensité, de couleur vert orange
"se déplaçant très vite dans le sens
"Il m'a bien semblé qu'il passait au-dessus des collines environnant
"J'ignore de quel engin il pouvait s'agir, la vision que j'en ai eue ayant
"duré quelques secondes à peine.
"Je tenais à faire cette déclaration car j'ai trouvé cela bizarre.
"**S.I.** : A ma connaissance aucune autre personne habitant mon quartier n'a été
"témoin de ce fait."

, le 28 Novembre 1980 à quinze heures 20 :
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus
j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter
ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.

ENDARMERIE **W**ATIONALE
--o§o--

PIECE **W**° 2

OMPAGNIE DE
--o§o--

BRIGADE DE
--o§o--

AFFAIRE : B . A K

ANALYSE : Observation objet volant non
identifié.

PROCES - **W**ERBAL **W**° 832
EN DATE DU 28 Novembre 1980

DOSSIER

PHOTOGRAPHIQUE

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXÉ au P. V. N° 832 /19 80	
BRIGADE de (A.H.P.)	
AFFAIRE B A M épouse B	
Observation Objet volant non identifié	
Accident :	} Constaté le 28 Novembre 1980
Crime :	
Délit :	
à Quartier	
Hors agglomération	
BLESSÉS : légers: graves:	
MORTS:	

— PLAN de SITUATION —

CLICHE N° 1

-Vue prise depuis le Quartier avec au 1er plan la villa
de Rue B. A. M.

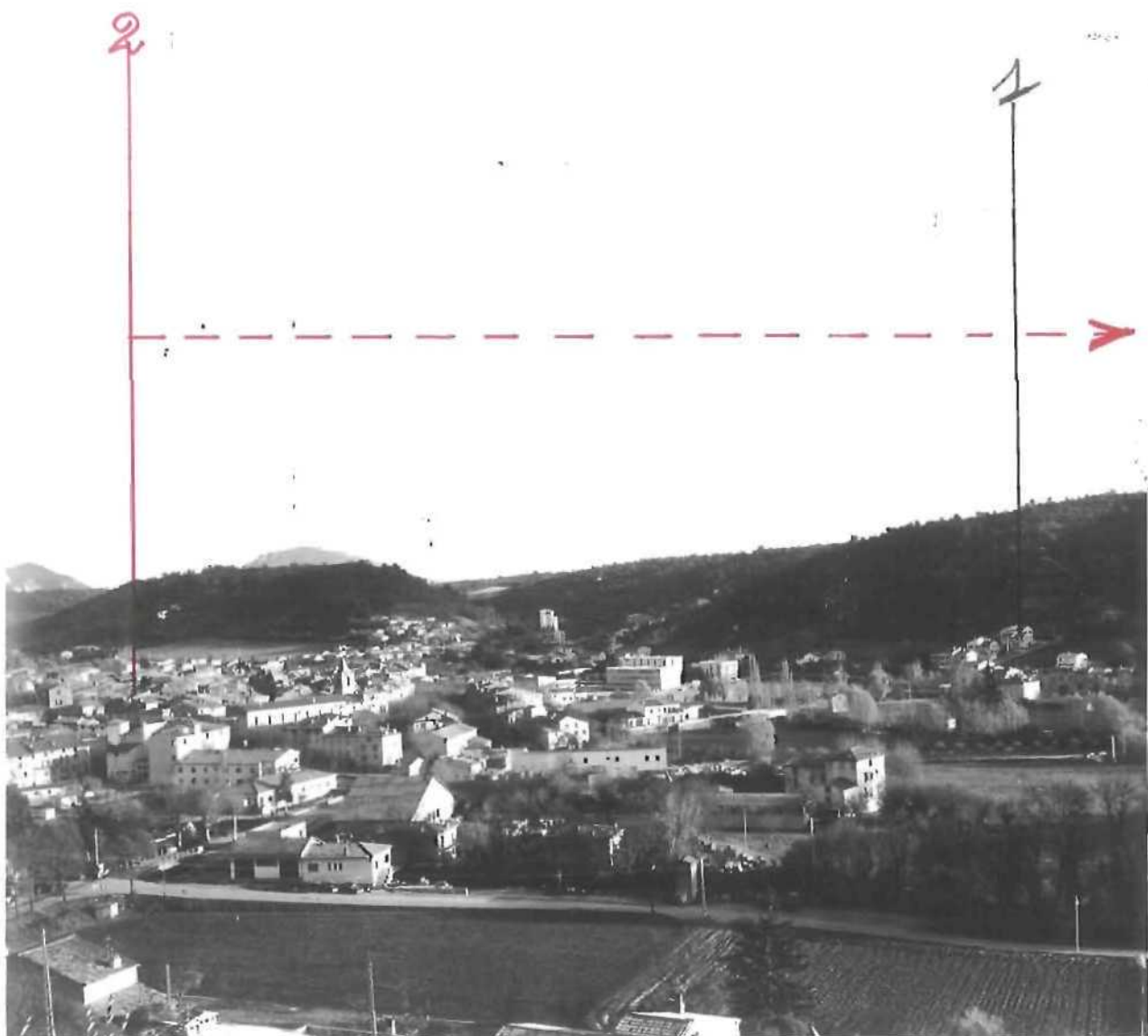
• La flèche indique la fenêtre de la chambre depuis laquelle
le témoin a aperçu la lueur dans le ciel



LICHT N° 2

Vue générale de l'agglomération de _____ avec matérialisation
des habitations des témoins N° 1 et N° 2

En pointillé trajectoire et direction de l'objet lumineux aperçu
dans le ciel.



L I C H E N° 3 :

• Vue prise sur la vallée du Sens :

- En "A" habitation de Mme B.
- En "B" trajectoire suivie par l'engin

